

## 2022\_CT2\_292

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Environnement - Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'association LATECOERE - AEROPOSTALE pour le développement d'une aviation à propulsion énergie électrique sur l'Aérodrome des Milles à Aix-en-Provence**

---

Le 22 juin 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'école supérieure d'art Félix Ciccolini à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 15 juin 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : BRAMOULLÉ Gérard - AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BUCHAUT Romain – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – ROVARINO Isabelle – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – DAGORNE Robert donne pouvoir à BOULAN Michel – MERCIER Arnaud donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BURLE Christian – CRISTIANI Georges – GRANIER Hervé – GOURNES Jean-Pascal – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SANNA Valérie – TERME Françoise – VINCENT Jean-Louis

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

**Monsieur Vincent LANGUILLE** donne lecture du rapport ci-joint.

## Métropole Aix-Marseille-Provence

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX****Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau  
Environnement**

■ Séance du 22 juin 2022

06\_1\_02

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'Association LATECOERE - AEROPOSTALE pour le développement d'une aviation à propulsion énergie électrique sur l'Aérodrome des Milles à Aix-en-Provence**

Monsieur le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'aérodrome Aix-les Milles, situé dans un environnement urbain fait l'objet de plaintes récurrentes concernant les pollutions et plus particulièrement les nuisances sonores occasionnées par son activité. En réponse à cette situation, une première Charte de l'Environnement a été mise en place en 2008 sous l'égide du Sous-préfet d'Aix-en-Provence, dans le cadre de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE). Le Pays d'Aix a contribué à sa mise en œuvre par le financement de silencieux sur les moteurs des avions écoles des associations aéronautiques basées sur l'aérodrome d'Aix-les Milles.

Un nouveau projet de Charte actualisée a été présenté en 2020 et même s'il n'a pas été adopté par l'ensemble des partenaires, les actions de ce dispositif sont en cours de mise en œuvre et notamment celles sous la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix, par la réalisation d'un suivi environnemental « Air et Bruit » à proximité de cet équipement.

L'engagement de la Métropole –Territoire du Pays d'Aix prévoyait aussi le renouvellement du soutien financier aux associations aéroclubs afin de promouvoir une aviation plus durable et réduire les nuisances générées par cette activité.

L'Association LATECOERE-AEROPOSTALE a pour objet de développer l'aviation légère électrique sur l'aérodrome Aix les Milles et prévoit de louer 3 appareils électriques propres et silencieux. Les actions consisteront à faire découvrir l'aviation électrique à tous les publics et former des pilotes à l'utilisation de ces avions. Pour cela, l'association prévoit l'embauche d'un instructeur et d'une responsable administrative en charge de la promotion de cette activité.

L'association a déposé un dossier de demande de subvention de fonctionnement global conformément au cadre en place à la Métropole : Numéro de Guichet Unique : 2022 – 00000892.

Le budget global de l'association est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Achats Divers	32.000 euros	Vente de prestation	99.600 euros
Location des avions et frais inhérents (assurance, charges ...)	100.000 euros.	Subventions (Région , Département, Communes ...)	80.000 euros
Personnel extérieur	8.000 euros	Subvention Métropole Territoire Pays d'Aix	15.000 euros
Charges de personnel	70.100 euros	Cotisations	15.500 euros
<b>Total</b>	<b>210.100 euros</b>	<b>Total</b>	<b>210.100 euros</b>

L'association sollicite le Territoire du Pays d'Aix à hauteur de 15.000 €. Il est proposé d'attribuer à celle-ci un montant de 11.200 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

##### **Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° 2020\_CT2\_188 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 octobre 2020 relative à la présentation de la Charte environnement de l'Aérodrome des Milles ;
- La délibération n° FBPA 063-10935/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 7 juin 2022.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

##### **Considérant**

- Que la proposition de l'Association LATECOERE - AEROPOSTALE s'inscrit dans les objectifs de la Charte Environnement de l'aérodrome d'Aix-les Milles dont la Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aix est partenaire.
- Que l'action pédagogique développée par l'Association correspond à la politique du Pays d'Aix en faveur du développement des énergies renouvelables.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 11.200 euros à l'Association LATECOERE-AEROPOSTALE en faveur de la lutte contre les nuisances sonores et atmosphériques liées aux activités aériennes.

### **Article 2 :**

Monsieur le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement, Chapitre 65 - Nature 65748 – Fonction 74.

## METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

### NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

#### **Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'Association LATECOERE - AEROPOSTALE pour le développement d'une aviation à propulsion énergie électrique sur l'Aérodrome des Milles à Aix-en-Provence**

L'Association LATECOERE-AEROPOSTALE a pour objet de développer l'aviation légère électrique sur l'aérodrome Aix les Milles et prévoit de louer 3 appareils électriques propres et silencieux. Les actions consisteront à faire découvrir l'aviation électrique à tous les publics et former des pilotes à l'utilisation de ces avions. Pour cela, l'association prévoit l'embauche d'un instructeur et d'une responsable administrative en charge de la promotion de cette activité.

L'association sollicite le Territoire du Pays d'Aix à hauteur de 15.000 euros.

Ce projet s'inscrit dans les engagements de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix de soutien à une aviation plus durable et réduisant ses impacts en matière de nuisances sonores et de pollution atmosphérique, inscrits dans la Charte Environnement de l'aérodrome d'Aix les Milles.

Il est proposé l'attribution d'une subvention de 11.200 € à l'association.

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Environnement - Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'association LATECOERE - AEROPOSTALE pour le développement d'une aviation à propulsion énergie électrique sur l'Aérodrome des Milles à Aix-en-Provence**

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	49
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25
Pour	49
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Gérard BRAMOULLÉ**

Signé, le 23 JUIN 2022